



SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Examen des dispositions concernant les exposés d'organisations non gouvernementales	55
Méthodes de financement du développement économique des pays insuffisamment développés, y	

	<i>Page</i>
compris l'examen du rapport de la Sous-Commission du développement économique (quatrième session) (E/CN.1/80, E/1584, E/1690, E/1729, E/1757 et E/1759) (suite)	55

Président : M. Hernán SANTA CRUZ (Chili).

Présents : Les représentants des pays suivants :

Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Iran, Mexique, Pakistan, Pérou, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes :

Organisation internationale du Travail, Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé.

Examen des dispositions concernant les exposés d'organisations non gouvernementales

COMMUNICATION DU CONGRÈS JUIF MONDIAL AU SUJET DU PROJET DE PACTE RELATIF AUX DROITS DE L'HOMME

1. M. KAYSER (France) attire l'attention du Conseil sur une communication du Congrès juif mondial qui a trait au projet de pacte relatif aux droits de l'homme et dont un résumé a été distribué sous la cote E/C.2/259. La délégation française, ayant trouvé cette communication du plus haut intérêt, s'est reportée au texte initial, et elle souhaiterait que toutes les délégations en prennent connaissance. Aussi, se prévalant des dispositions de l'alinéa *d* du paragraphe 23 de la résolution 288 B (X) du Conseil, la délégation de la France demande-t-elle la distribution du texte intégral de cette communication. Doit-elle le faire en séance plénière ou au Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales ?

2. La disposition que la délégation de la France invoque n'ayant jamais encore été appliquée, M. Kayser aimeraient savoir quelle est la meilleure procédure à suivre. Si sa proposition devait soulever une discussion en séance plénière du Conseil, il serait prêt à porter la question devant le Comité ONG.

3. M. LUBIN (Etats-Unis d'Amérique) n'a pas d'objection contre ce que vient de dire le représentant de la

France. Il espère toutefois qu'à l'avenir les questions de ce genre, plutôt que d'être soulevées en séance plénière, seront renvoyées devant le Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales.

4. Sir Ramaswami MUDALIAR (Inde) explique que le principal objet des dispositions adoptées par le Conseil pour les exposés d'organisations non gouvernementales est d'éviter que des questions du genre de celle qui vient d'être soulevée par le représentant de la France soient discutées en séance plénière. Sir Ramaswami espère qu'à l'avenir tout membre du Conseil qui désirera voir distribuer le texte intégral d'un exposé émanant d'une organisation non gouvernementale s'adressera tout d'abord au Comité ONG, qu'il soit membre de ce comité ou non.

5. Le représentant de l'Inde ne voit aucune objection à la publication intégrale de la communication dont a parlé le représentant de la France.

6. M. KAYSER (France) se déclare d'accord avec les orateurs précédents. La délégation de la France saisira de sa requête le Comité ONG du Conseil, quitte à reprendre ensuite la question devant le Conseil en séance plénière.

Méthodes de financement du développement économique des pays insuffisamment développés, y compris l'examen du rapport de la Sous-Commission du développement économique (quatrième session) (E/CN.1/80, E/1584¹, E/1690, E/1729, E/1757 et E/1759) (suite)

7. M. SCHNAKE VERGARA (Chili), avant de parler des documents soumis au Conseil, désirerait revenir sur certaines déclarations faites à la séance précédente, notamment celle du représentant de la Belgique. Cette déclaration, dans son ensemble, a péniblement surpris

¹ Mesures d'ordre national et international en vue du plein emploi (rapport d'un groupe d'experts nommés par le Secrétaire général).

le représentant du Chili, car il a eu l'impression que le représentant de la Belgique avait cherché à diminuer l'importance du problème du développement économique. Il est du droit de tout Etat représenté au Conseil de proposer, pour tout problème soumis à cet organisme, la solution qui convient le mieux à ses intérêts nationaux. Cependant, M. Schnake Vergara estime que le représentant de la Belgique a présenté le problème du développement économique sous un jour défavorable; en effet, à l'entendre, c'est la reconstruction de l'économie de certains pays d'Europe qui constitue le plus important problème économique du monde entier. Par surcroît, le représentant de la Belgique a proposé que des sanctions soient appliquées lorsque les pays recevant une aide financière en vue de leur développement économique ne respecteront pas les mesures de sûreté qui auront pu être établies pour protéger les capitaux étrangers dans ces pays. Cela signifierait un retour au passé, un retour à une époque où l'on cherchait à obtenir de force des paiements, et le représentant du Chili refuse d'envisager, ne serait-ce qu'un instant, des sanctions de ce genre. Les pays de l'Amérique latine ne consentiront jamais à ce que l'on prenne des mesures coercitives et organise des expéditions punitives lorsqu'il leur sera impossible de faire face à leurs obligations financières. Le représentant de la Belgique semble ne pas avoir tenu compte du fait que le capital privé ne jouerait qu'un rôle partiel, bien qu'important, dans le financement du développement économique. Il est difficile de concilier les déclarations que le représentant de la Belgique a faites à la dixième session du Conseil avec les propos qu'il a tenus à la dernière séance de la présente session. A moins que les membres du Conseil ne fassent preuve d'un certain esprit de suite dans la façon dont ils abordent les problèmes soumis à cet organisme, l'action de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social sera dépourvue de force morale, et le Conseil ne pourra résoudre les problèmes économiques et sociaux dont il doit s'occuper.

8. La déclaration du représentant de la Belgique peut se résumer comme suit: à son avis, il est nécessaire de développer un marché international des capitaux; lorsque cesseront les paiements effectués en vertu du Plan Marshall, en 1952, il sera possible d'utiliser, aux fins du développement économique, les fonds qui servent actuellement à la mise en œuvre de ce plan; jusque-là, on ne saurait consacrer au financement du développement économique toute l'attention voulue; enfin, à l'heure actuelle, l'opinion publique, notamment aux Etats-Unis d'Amérique, n'est pas favorable à des investissements sur une grande échelle en vue du développement économique. Le Gouvernement chilien, pour sa part, estime que la reconstruction et le développement économiques sont les deux moyens essentiels dont on dispose pour combattre les maux de la guerre froide. Il pourrait être désastreux, dans les circonstances actuelles, de vouloir fixer la date à laquelle devra être en plein fonctionnement le plan de financement du développement économique. En agissant ainsi on ne manquerait pas, en effet, d'affaiblir des pays qui ne sont déjà que trop faibles et, d'autre part, la guerre froide ne se conformerait certes pas à l'horaire que pourraient établir ceux qui essaient d'y mettre fin.

9. Malgré la déclaration du représentant de la Belgique, M. Schnake Vergara est convaincu que le moment actuel est favorable aux investissements internationaux sur une grande échelle en vue du développement économique, du fait que, aux Etats-Unis d'Amérique, l'opinion publique et le contribuable soutiennent énergiquement le gouvernement dans l'application du Plan Marshall et dans l'aide que ce gouvernement fournit au peuple de la Corée du Sud en lutte contre l'agresseur.

10. Comme le représentant de l'Australie l'a mentionné au cours de la séance précédente, il existe plusieurs problèmes liés au financement du développement économique, et le Conseil pourrait les examiner soit ensemble, soit séparément. L'essentiel est que le Conseil dissipe le malentendu qui s'est créé et que l'accord se fasse en vue d'adopter, pour le problème du financement du développement économique, une solution qui répondrait à l'intérêt commun de tous les intéressés.

11. Le Conseil a devant lui deux documents de base, à savoir le rapport de la Sous-Commission du développement économique sur les travaux de sa quatrième session (E/CN.1/80) et la partie du rapport du groupe d'experts sur les *Mesures d'ordre national et international en vue du plein emploi* (E/1584) qui traite du financement du développement économique. Les observations que le représentant du Chili va présenter s'appuient principalement sur le rapport des experts; cependant, à son avis, le document préparé par la sous-commission présente un grand intérêt et constituera un guide précieux pour les travaux que l'on effectuera dans l'avenir sur le problème du financement du développement économique. Il ne partage pas toutes les opinions que la sous-commission a exprimées dans son rapport, en particulier celles qui concernent le projet de résolution 7, relatif à l'encouragement des investissements de capitaux privés étrangers. Sur ce point, sa délégation présentera plus tard ses vues — qui coïncident, dans une large mesure, avec les observations que le représentant du Mexique a formulées au cours de la séance précédente — lorsque le problème sera examiné dans le détail.

12. La délégation du Chili a soumis à l'approbation du Conseil deux projets de résolution. Le premier (E/1757) est destiné à prendre la place du projet de résolution 3 que la sous-commission a préparé sur la question du financement extérieur des dépenses en monnaie locale entraînées par le développement économique; le second (E/1759) est d'ordre plus général et a trait au problème du financement du développement économique dans son ensemble. Le représentant du Chili bornera ses observations aux aspects de ce problème qui n'apparaissent pas de manière suffisamment claire ou qui n'ont pas encore été suffisamment étudiés.

13. Un aspect du problème qui n'est pas suffisamment clair est la position que la question du développement économique doit occuper dans l'économie mondiale. On ne saurait rendre plus grand service au développement économique qu'en étudiant à fond le problème du financement de ce développement selon les critères établis au paragraphe 191 du rapport des experts. Ce paragraphe, dont le représentant du Chili donne lecture, contient un exposé clair et précis du problème en étendue et en profondeur.

14. Du point de vue théorique, on a parfois considéré le développement économique comme un mouvement d'inspiration sentimentale tendant à éléver le niveau de vie des 80 pour 100 de l'humanité qui ne jouissent pas encore des avantages que les autres 20 pour 100 retirent des techniques modernes. D'autres fois, on a considéré ce développement comme une entreprise lancée sur le plan international par les nations grandes et prospères en vue d'aider les nations plus faibles. Parfois encore, on y a vu un problème qui ne concerne que les pays produisant des matières premières et consommant des produits manufacturés. Il ne faut pas oublier que la Charte des Nations Unies impose à toutes les nations Membres de favoriser « le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et les conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social ». La Charte fait donc du développement économique un engagement moral positif sur le plan international. Mais le rapport des experts a indiqué la juste place qui revient au développement économique dans l'économie mondiale. En effet, au paragraphe 20 de leur rapport, les experts déclarent :

« Nous estimons que la solution du problème du plein emploi ne peut se trouver que dans le cadre d'une expansion de l'économie mondiale dont le développement économique des pays insuffisamment développés constituerait l'élément distinctif le plus important. »

Peut-être le Conseil n'adoptera-t-il pas encore toutes les recommandations que les experts ont formulées en vue de stabiliser l'économie mondiale, de créer et de maintenir une demande internationale plus forte et de prévenir le développement d'une crise économique. Il est cependant difficile d'imaginer que le Conseil rejettéra leur opinion, selon laquelle ce n'est qu'en développant l'économie mondiale actuelle et en créant de nouveaux marchés que l'on évitera une dépression du commerce international.

15. Les exportations des Etats-Unis présentent un excédent qui ne pourrait être couvert qu'au moyen d'un accroissement d'exportations en provenance d'autres nations, à moins que les exportations des Etats-Unis ne soient maintenues au moyen d'emprunts à long terme accordés tant en vue du développement économique que de la reconstruction. En général, l'économie moderne est fondée sur un processus de développement continu, et ce n'est que si l'économie mondiale continue à se développer qu'il sera possible d'effectuer les ajustements périodiques indispensables si l'on veut éviter une crise. Par conséquent, ce n'est qu'en maintenant une demande réelle dans les pays industrialisés et en créant de nouveaux marchés que l'on pourra éviter un recul catastrophique de l'économie du monde occidental. Mais, à son tour, la demande réelle dans les pays industrialisés ne pourra être maintenue que si l'on développe sur le plan économique les régions insuffisamment développées afin de créer des marchés nouveaux. Il est nécessaire de remettre d'aplomb le commerce mondial et d'établir un nouvel équilibre. Les fléchissements des échanges internationaux qui menaceraient la stabilité économique de tous les pays ne pourront être évités que si ce nouvel équilibre est maintenu par une progression régulière de l'expansion écono-

mique. Il ne faut pas oublier que l'économie actuelle a un caractère dynamique et que la libre entreprise, sur le respect de laquelle est fondée cette économie, fournit l'élément moteur d'une expansion. Heureusement, tant qu'il existera des pays insuffisamment développés et que les besoins de toutes les populations des pays fortement industrialisés continueront à être satisfaits, l'économie mondiale pourra connaître une expansion continue, à condition toutefois que l'on procède aux ajustements nécessaires et que l'on prenne des mesures efficaces pour favoriser le développement économique.

16. Les observations des experts sur l'accroissement rapide de la production et du revenu réel dans les régions insuffisamment développées, qui figurent au paragraphe 191 de leur rapport, donnent de précieuses indications sur le développement économique et attirent l'attention sur un facteur qu'il ne faut pas perdre de vue lorsqu'on essaie de résoudre le problème des investissements de capitaux étrangers. Il y a, bien entendu, dans les pays insuffisamment développés, un développement interne dû à l'initiative nationale et aux circonstances fortuites du marché mondial. Mais ce développement ne suffira jamais à constituer un facteur décisif et important pour la formation et le maintien d'un nouvel équilibre des échanges mondiaux; il ne saurait fournir assez de marchés supplémentaires pour provoquer l'expansion du commerce international sans laquelle on ne pourra réaliser les ajustements indispensables pour éviter les crises. Il est donc nécessaire d'accélérer le développement économique et de veiller à ce qu'il progresse régulièrement, au rythme nécessaire pour en assurer la stabilité.

17. Ce développement régulier peut être réalisé si certaines conditions nationales et internationales sont remplies. Sur le plan national, il s'agit avant tout de la capacité que possède chaque pays de mobiliser ses propres ressources et de poursuivre méthodiquement sa politique financière et économique; cet aspect du problème a déjà été soigneusement étudié par le Conseil. Sur le plan international, il s'agit d'obtenir un afflux croissant de capitaux étrangers pour les investissements et une régularité aussi grande que possible dans l'afflux de ces capitaux pendant un certain nombre d'années. Les experts eux-mêmes ont déclaré que « du point de vue des pays insuffisamment développés, la nature des programmes de développement qu'ils seront à même d'établir et d'exécuter dépendra en grande partie de la mesure dans laquelle ils pourront s'attendre à un courant régulier de capitaux en provenance des pays prêteurs » (E/1584, paragraphe 111). Il est impossible de concevoir des programmes de développement économique si l'on n'est assuré de disposer des fonds nécessaires pour les financer. En aucun cas, l'économie d'un pays ne peut se développer d'une manière satisfaisante si la base essentielle de ce développement, à savoir le financement au moyen de capitaux importés, est instable, si les capitaux arrivent irrégulièrement ou à contre-temps. L'élément le plus important du succès d'un projet de développement, qu'il s'agisse d'un pays industrialisé ou d'un pays insuffisamment développé, est une base financière stable. Quand un projet dépend, pour son financement, de capitaux internationaux, il n'y a aucune raison valable de croire que la base financière nécessaire n'a pas besoin de stabi-

lité. L'entreprise la plus importante qui ait jamais été tentée avec le concours de la finance internationale a été la reconstruction de l'économie européenne après la deuxième guerre mondiale. Le succès qui a déjà couronné cette entreprise est dû sans aucun doute, dans une large mesure, au fait que l'on a prévu un afflux régulier de capitaux pendant une période donnée. La recommandation des experts, à laquelle l'orateur estime essentiel de se conformer, et selon laquelle il faut stimuler un afflux important et régulier de capitaux internationaux destinés aux investissements en vue du développement économique, n'apporte pas une notion absolument nouvelle, car elle repose essentiellement sur l'application, au développement économique des pays insuffisamment développés, d'un principe dont la valeur a déjà été éprouvée dans les relations entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe.

18. Il est évident que le volume total des capitaux étrangers investis en vue du développement économique devrait s'accroître selon la capacité des pays prêteurs et les besoins des pays insuffisamment développés. Il serait vain d'essayer de déterminer les sommes nécessaires au développement économique; mais il apparaît clairement que le volume total des capitaux dont on pourrait disposer pour le développement économique est loin de répondre aux besoins. En tout cas, il serait fort utile aux organisations internationales qui s'intéressent aux problèmes du financement du développement économique de savoir sur quel volume total de capitaux elles peuvent compter pour les investissements en vue du développement économique au cours d'une période donnée. L'orateur espère que les pays qui sont en mesure d'investir des capitaux pour le développement économique d'autres pays feront tout ce qui est en leur pouvoir afin de permettre de déterminer ce total.

19. M. Schnake Vergara a déjà dit pourquoi il approuvait pleinement la recommandation faite par les experts, au paragraphe 183 de leur rapport, selon laquelle les gouvernements devraient créer « un courant régulier d'investissements internationaux à une cadence appropriée aux besoins des régions insuffisamment développées du monde et à la capacité des pays prêteurs ». Certains ont cru pouvoir affirmer que, si les pays insuffisamment développés étaient assurés que des sommes déterminées seraient investies dans leur développement économique, ils pourraient compter que tous leurs problèmes économiques seraient résolus par l'investissement de capitaux étrangers; c'était prouver qu'ils ne soupçonnaient pas jusqu'où vont les besoins du développement économique. Les investissements internationaux du type qu'exigent les conditions modernes ne dispenseront pas le gouvernement des pays dans lesquels les capitaux auront été investis de tout effort ou de toute responsabilité. Les investissements de ce genre n'ont pas dispensé les peuples d'Europe d'efforts ni de responsabilité. Pourquoi en dispenserait-ils les peuples des pays insuffisamment développés ? En tant que citoyen d'un pays d'Amérique latine, l'orateur est convaincu que les pays d'Amérique latine ont rendu avec intérêt toute l'aide finale qu'ils ont reçue de l'étranger, tant sous forme de prêts consentis par les gouvernements que sous forme de capitaux privés. Les études effectuées sur ce sujet par la Commission

économique pour l'Amérique latine prouvent abondamment que les pays de l'Amérique latine se sont acquittés de leurs obligations internationales et qu'ils n'ont cessé de les remplir qu'à une époque où presque tous les pays du monde étaient dans l'impossibilité d'y faire face, c'est-à-dire au cours de la crise économique de 1929. Il y a peut-être quelques exceptions, mais elles ne doivent pas être généralisées. Les pays de l'Amérique latine ont supporté en partie les conséquences de la deuxième guerre mondiale, car ils n'ont pu, durant cette période, importer des produits en échange de leurs exportations accrues de matières premières, ce qui a provoqué une pression inflationniste. Après la guerre, les pays en question ont importé des produits finis à un prix élevé en échange des matières premières qu'ils avaient vendues à bas prix au cours de la guerre, lorsque les prix étaient contrôlés.

20. En tout cas, il est nécessaire de surveiller de près l'emploi des capitaux étrangers, étant donné l'importance du but à atteindre. Le représentant du Chili estime que le système du contrôle des investissements constitue la meilleure garantie d'un emploi judicieux des sommes investies.

21. Jusqu'à présent, les investissements de capitaux étrangers proviennent des sources suivantes: capitaux privés investis directement et de façon permanente; capitaux privés investis directement pour une période déterminée (par exemple, les capitaux investis par l'*International Basic Economy Corporation*); fonds publics mis à la disposition des pays sous forme de prêts consentis par des institutions gouvernementales comme l'*Export-Import Bank*; enfin, capitaux internationaux mis à la disposition des pays sous forme de prêts à moyen terme consentis, en vue de projets déterminés, par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Il n'est pas douteux que les investissements privés ont encore un rôle important à jouer. Les pays prêteurs et emprunteurs devraient négocier des accords bilatéraux ou multilatéraux, en fixant des conditions de nature à assurer un afflux accru de capitaux vers les pays insuffisamment développés. Il faut toutefois faire quelques remarques sur la question du « climat » qui serait favorable aux investissements privés. L'opinion qui prévalait autrefois, d'après laquelle il appartenait aux seuls pays insuffisamment développés de créer ce « climat », a fait place aujourd'hui à une autre conception, qui veut que le pays prêteur, tout comme le pays emprunteur, encoure certaines obligations inéluctables. C'est ce qui ressort clairement des commentaires du représentant des Etats-Unis, qui a indiqué, lors de la quatrième session de l'Assemblée générale, que la politique de son gouvernement était fondée sur le sentiment de la responsabilité, et qu'il désirait encourager la participation active des prêteurs et des emprunteurs. En définissant cette politique, le Président des Etats-Unis a fait allusion notamment à l'accroissement de l'assistance technique fournie par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, ainsi qu'à la création de conditions favorables aux investissements de capitaux privés dans les pays insuffisamment développés. Le changement d'attitude radical qui s'est produit est illustré par le fait que le Gouvernement des Etats-Unis manifeste l'intention

d'utiliser ses propres institutions gouvernementales pour protéger les capitaux privés.

22. Mais il faut bien constater que l'afflux de capitaux privés est faible et timoré, et que l'adoption de mesures légales créant un climat légal de sécurité serait en elle-même insuffisante. Ce qu'il faut, c'est que les capitaux publics donnent l'exemple aux capitaux privés, et aident à créer ainsi un climat économique favorable.

23. L'orateur désire attirer aussi l'attention sur le système de financement qui a été appliqué dans certains pays et que l'on pourrait désigner du nom de « financement du type Rockefeller ». Il y aurait lieu de généraliser l'emploi de cette méthode. Elle est fondée sur le principe que le capital doit jouer le rôle d'une force destinée à accroître le capital national, non pas au moyen d'investissements permanents, mais par l'emploi d'actions de préférence, qui assurent en temps voulu le remplacement du capital étranger par le capital national. Ce genre de méthode répondrait bien aux besoins qu'ont les pays insuffisamment développés d'accroître leurs revenus, et de se constituer des capitaux nationaux. M. Schnake Vergara estime qu'il serait bonne que les organisations internationales de crédit étudient la possibilité d'établir un système d'actions de préférence qui serait appliquée soit directement, soit par les organismes établissements nationaux de crédit.

24. Parlant du rapport des experts sur les *Mesures d'ordre national et international en vue du plein emploi* (E/1584), l'orateur relève la dernière phrase du paragraphe 191, où il est dit que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement est judicieusement conçue pour s'occuper des investissements internationaux « à condition qu'elle ait à sa disposition des ressources suffisantes et que ses statuts actuels soient amendés de façon à lui permettre de prêter des capitaux aux pays insuffisamment développés en vue de programmes généraux de développement, non seulement dans des cas particuliers, mais d'une manière générale ». En outre, il est dit dans le rapport, à l'alinéa b du paragraphe 197, que « la Banque devrait accorder ces prêts après étude des programmes de développement général présentés par les pays emprunteurs ». Au paragraphe 116, les experts déclarent: « Chaque fois qu'on accorde des emprunts pour des fins de développement général, et non pour des projets particuliers, les restrictions concernant l'utilisation des fonds pour des achats déterminés à l'étranger n'ont plus d'objet, et les fonds fournis devraient être disponibles pour le financement de toute importation directement ou indirectement nécessaire à l'exécution d'un programme de développement général ». La délégation du Chili approuve pleinement ces déclarations, ainsi que les recommandations des experts tendant à ce que des fonds spéciaux soient attribués à la Banque en vue de financer des programmes de développement général. L'orateur estime qu'il faut s'efforcer d'établir un mécanisme approprié pour la négociation d'emprunts à long terme qui donneraient au développement économique le stimulant nécessaire.

25. Il est, en outre, indispensable de veiller à ce que le développement économique ne souffre pas de pressions inflationnistes qui mettraient les pays insuffisamment

développés dans l'impossibilité d'exécuter leurs programmes. Les propositions présentées par les experts offrent une solution pratique et constructive de ce problème.

26. La délégation du Chili a attiré l'attention sur cette question à la dixième session du Conseil. Le 1^{er} mars 1950, le représentant du Chili a fait les déclarations suivantes: « La tendance inflationniste a commencé à se faire sentir dans les pays insuffisamment développés au cours de la guerre, lorsque ces pays n'ont pas pu acheter des marchandises avec les dollars qu'ils possédaient en excédent. Cette inflation s'est accentuée dans la période d'après-guerre, par suite des investissements considérables qu'a exigés l'exécution de leurs programmes de développement économique. C'est là la conséquence logique de la tendance qui a détourné l'épargne des investissements dans la production des biens de consommation au profit de la production des biens d'équipement essentiels ¹. »

27. Dans les pays économiquement faibles, les ressources en monnaie nationale dépassent les ressources en devises étrangères nécessaires pour mener à bien des programmes de grande envergure dans les domaines de l'agriculture, des communications, etc. Si l'épargne nationale s'oriente vers les biens d'équipement et non vers les biens de consommation, le niveau de vie doit fatallement baisser, et les salaires augmentés sont absorbés par les besoins immédiats en biens de consommation. D'autre part, à propos du rapport de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture sur les méthodes permettant de financer le développement économique (E/1591), la délégation du Chili a déclaré qu'à son avis la Banque n'avait pas offert de solution au problème, malgré ses efforts pour en trouver une. L'étude effectuée par un groupe d'experts désignés par le Secrétaire général (E/1562) et le rapport de la sous-commission (E/CN.1/80) font allusion à l'inflation causée par les projets de développement et soulignent qu'il importe de trouver une formule bancaire permettant de financer, en totalité ou en partie, les dépenses internes nécessaires, au lieu de ne financer que les importations exigées par l'exécution d'un projet de développement. Toutefois, l'orateur estime que les vues exprimées dans les documents en question sont incomplètes et d'une portée insuffisante. Les méthodes bancaires devraient être assouplies. Il conviendrait de donner aux gouvernements les moyens d'affecter l'épargne nationale au financement, tout au moins partiel, de projets déterminés, étant donné que l'inflation est due au déséquilibre entre ces projets et l'augmentation correspondante des salaires, qui provoque l'accroissement de la demande de biens de consommation alors que l'accroissement de l'offre reste faible.

28. La proposition de la délégation du Chili, qui fait l'objet du projet de résolution dont le Conseil est saisi (E/1757), vise à trouver une formule appropriée permettant de combiner l'accroissement des importations ou de la production des biens de consommation avec la demande de monnaie nationale.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social*, dixième session, 368^e séance.

29. Dans l'ensemble, on peut distinguer trois types de projets de développement: d'une part, les projets déterminés de développement à long terme, à productivité directe, mais lente, tels que l'amélioration de l'agriculture, l'exécution de travaux d'irrigation ou la construction de centrales hydro-électriques; d'autre part, les programmes de développement de base, décrits par la sous-commission, dont la productivité est indirecte et lente, tels que les programmes ayant trait aux installations sanitaires, à l'instruction, aux communications, à l'habitation, etc.; enfin, des projets d'un type qui pourrait jouer un rôle intermédiaire entre les deux premiers. Comme exemple de cette dernière catégorie, on peut citer le développement et la modernisation d'industries existantes, qui pourraient ensuite jouer pleinement leur rôle dans un programme de développement.

30. M. Schnake Vergara déclare que la pratique actuelle, qui consiste à ne financer que des projets déterminés, provoque ou accentue les tendances inflationnistes dans les pays insuffisamment développés, tout d'abord parce qu'elle entraîne une augmentation immédiate du volume des salaires et traitements qui, à son tour, accroît le pouvoir d'achat de biens de consommation, et, ensuite parce que, en raison du faible volume des capitaux nationaux et du fait que leur agriculture et leur industrie sont encore peu développées, les pays neufs ne peuvent augmenter la production de biens de consommation assez rapidement pour répondre à l'accroissement de la demande.

31. Cette difficulté dans le développement économique peut être résolue grâce à l'octroi, par le crédit international, d'autres prêts en vue de l'exécution de programmes généraux de développement. La différence entre ces diverses catégories de prêts est la suivante: ceux qui se rapportent à des projets déterminés ne peuvent être utilisés que pour financer les importations nécessaires à l'exécution de chacun de ces projets; par contre, ceux qui concernent des programmes généraux pourraient être mis à la disposition des gouvernements pour financer les importations directes et indirectes qu'implique l'exécution de ces programmes, qu'il s'agisse de biens d'équipement, de matières premières ou de biens de consommation.

32. La procédure que suggère M. Schnake Vergara est celle du Plan Marshall, selon laquelle l'outillage, les matières premières et les biens de consommation cédés aux gouvernements européens sont revendus par ceux-ci à l'économie privée, ce qui leur permet de se constituer des ressources en monnaie nationale pour financer la reconstruction et la production des biens de consommation dont ils manquent. Le Chili ne demande ni ne propose un programme de dons du type Marshall. Il propose que l'on emploie les méthodes du Plan Marshall, avec des prêts à très long terme, de manière à fournir aux pays insuffisamment développés les machines, les matières premières et les biens de consommation nécessaires pour accroître, sans inflation, leur développement économique.

33. Pour finir, le représentant du Chili attire l'attention sur le paragraphe 5 du second projet de résolution du Chili (E/1759), destiné à remplacer le projet de résolution 7 proposé par la Sous-Commission du développement éco-

nomique. Il est indispensable que le Comité d'assistance technique participe d'une manière plus active au développement économique et qu'il se réunisse plus régulièrement et plus fréquemment. En effet, l'examen d'études au cours de séances tenues à six mois d'intervalle entraînerait des pertes de temps, retarderait la solution du problème et découragerait les pays insuffisamment développés. Le problème général du développement économique de ces pays n'est certes pas moins urgent que celui de la reconstruction de l'Europe.

34. M. Schnake Vergara espère fermement que, à la suite de la discussion générale en cours, des décisions opportunes et sages seront prises sur ces questions urgentes et qu'on pourra un jour enregistrer des résultats matériels satisfaisants.

35. M. FOURNIER (Canada) félicite les membres de la Sous-Commission du développement économique de leur rapport (E/CN.1/80) et dit qu'ils se sont acquittés avec la plus grande compétence de la tâche complexe et délicate consistant à passer en revue les obstacles qui s'opposent à l'accroissement des investissements dans les pays insuffisamment développés. Cette tâche était rendue difficile du fait du grand nombre de facteurs qu'il connaît d'examiner; en effet, certains des obstacles surgissaient dans les pays insuffisamment développés, d'autres dans les pays exportateurs de capitaux, d'autres encore résultaient des relations entre les deux catégories de pays. Clair et plein de mesure, le rapport de la sous-commission témoigne d'un sens aigu des réalités.

36. La délégation du Canada est, dans l'ensemble, en mesure d'accepter les recommandations de la sous-commission, à l'exception peut-être du projet de résolution 7, au sujet duquel des divergences de vues se sont manifestées au sein de la sous-commission. M. Fournier n'a pas d'objections générales à formuler, mais il se réserve de présenter des observations et des critiques détaillées lorsque le rapport sera examiné par le Comité économique.

37. Le premier groupe de recommandations a trait à la question du financement interne, et M. Fournier constate avec satisfaction que l'on a souligné la complexité du problème. Certaines mesures doivent être prises par les gouvernements, d'autres doivent être laissées à l'initiative privée.

38. Le peuple canadien a acquis une grande expérience dans ce domaine. Tout au début du vingtième siècle, le Canada aurait pu passer pour un pays insuffisamment développé; d'ailleurs, de vastes régions, dans ce pays, méritent toujours ce qualificatif. Le Canada, qui, depuis cinquante ans, a fait des progrès si considérables, possède bien des types différents d'organismes financiers; certains d'entre eux sont locaux — au contact immédiat de la terre et des gens — tels que les organisations coopératives de la province de Québec connues sous le nom de « caisses populaires ». Elles recueillent les économies des fermiers et des citadins et les mettent sur place à la disposition du commerce et de l'agriculture. Leurs dirigeants sont au courant des conditions locales et connaissent bien les gens du cru. A l'autre extrémité de l'échelle, le Canada possède de grandes banques commerciales, dont certaines ont des succursales d'un bout à l'autre des 3.000 milles

de pays qui séparent les deux océans. Les banques en question recueillent les économies de millions de déposants et transfèrent l'argent d'une région à l'autre, aidant ainsi à la mise en valeur des régions insuffisamment développées. Il existe aussi des bourses de valeurs et des bourses d'obligations, et des compagnies d'assurance-vie qui encouragent l'épargne et, en lui fournissant l'occasion de s'employer, procurent des capitaux à l'industrie, au commerce et à l'agriculture, ainsi que pour les travaux d'urbanisme et pour d'autres besoins publics. Tous ces organismes appartiennent à des particuliers et sont exploités par des particuliers, bien que leur fonctionnement fasse l'objet d'une législation centrale et d'un contrôle gouvernemental général, en vue de la protection du public.

39. Lorsqu'il en a reconnu la nécessité, le Gouvernement canadien a pris des mesures positives en vue de créer un organisme central. Il a institué une banque centrale, la Banque du Canada, pour servir de monitrice et d'organe directeur dans les questions financières. Il vient de créer une banque pour le développement industriel, destinée à combler une lacune dans le système des prêts privés, en fournissant des capitaux à moyen terme à des entreprises qui ne sont pas encore assez fermement établies pour faire face à leurs besoins en ayant recours à d'autres sources.

40. Si M. Fournier a tenu à décrire le système en vigueur au Canada, c'est afin d'illustrer les deux points fondamentaux soulignés dans les recommandations de la sous-commission relatives au financement interne. Dans un pays qui se développe rapidement, le financement interne doit prendre bien des formes différentes pour répondre à des besoins différents; en outre, les gouvernements et l'initiative privée doivent travailler de concert à la réalisation des mêmes fins.

41. Quant au deuxième et dernier groupe de recommandations, il a trait aux difficultés auxquelles se heurtent les pays insuffisamment développés lorsqu'ils veulent se procurer des capitaux étrangers. M. Fournier rend hommage au courage avec lequel la sous-commission a envisagé ces difficultés. Elle s'est abstenue de prétendre qu'il était facile d'en sortir et, au lieu de proposer des remèdes empiriques, elle n'a pas craint de proclamer des vérités qui peuvent paraître décevantes, du moins à certains.

42. Le représentant du Chili a formulé quelques propositions intéressantes à propos du financement du développement des pays insuffisamment développés. La délégation canadienne ne manquera pas de les étudier et présentera les observations qu'elles lui inspirent lorsque la question fera l'objet d'un nouvel examen de la part du Comité économique.

43. Tout au long de son histoire, le Canada a dû faire un large appel aux capitaux étrangers pour financer son développement. En fait, son expansion et son développement n'ont sans doute jamais été aussi rapides qu'à l'heure actuelle, où villes et cités s'étendent, où l'industrie se développe, où l'agriculture améliore son équipement et où les ressources naturelles du pays sont mises en exploitation à un rythme sans précédent. C'est ainsi que de nouveaux et vastes champs pétrolifères sont mis

en valeur; on améliore les installations ferroviaires et portuaires, en vue de l'exploitation de vastes gisements de minerai de fer; en outre, une montagne de minerai de titane a été découverte près du Saint-Laurent. Les capitaux étrangers s'associent aux capitaux canadiens pour développer ces ressources. Certes, les investissements internationaux privés se heurtent à bien des difficultés, dont certaines ont déjà été signalées par d'autres orateurs. Toutefois, ce qui s'est passé au Canada montre que, à condition de créer un climat favorable, on trouve des capitaux étrangers pour financer le développement économique.

44. A ce sujet, M. Fournier met vivement en relief l'importance du « climat favorable aux investissements » dans un pays insuffisamment développé. Les investissements étrangers au Canada n'ont jamais eu pour point de départ le moindre traité ni la moindre déclaration, ni aucune autre disposition gouvernementale. S'ils ont afflué dans le pays, c'est parce que les capitalistes étrangers étaient convaincus que leurs affaires ne feraient l'objet ni d'une ingérence gouvernementale importune ni d'une discrimination quelconque.

45. Ceci posé, M. Fournier formule quelques observations au sujet du projet de résolution 7 de la sous-commission, qui a trait à l'encouragement des investissements de capitaux privés étrangers. L'expérience acquise par son pays incite la délégation canadienne à pencher pour l'opinion minoritaire exposée dans la note de bas de page relative à ce projet de résolution. Cette note souligne, en effet, la question du « climat », tandis que la majorité attache peut-être trop d'importance aux traités, aux déclarations et aux accords internationaux. Il est probable que ces instruments ne feraient pas de mal, bien que, comme l'a souligné le représentant du Mexique, ils puissent se heurter dans certains pays à des difficultés particulières, mais il est douteux qu'ils puissent faire beaucoup de bien. En tout cas, il faut se garder de présumer le « climat » favorable pour la seule raison qu'un gouvernement donné, qui cherche à se procurer des fonds à l'étranger, promet des conditions avantageuses. Les promesses ne suffisent pas à créer le beau temps.

46. La délégation canadienne a pris connaissance avec intérêt du passage du rapport de la sous-commission qui a trait à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Aucune institution n'est parfaite, mais certains adversaires de la Banque semblent avoir méconnu ses buts et la nature de ses opérations, qui limitent nécessairement ses prêts, qualitativement et quantitativement.

47. Un organisme du genre de la Banque a raison d'agir, au début, avec circonspection. Il semble qu'elle procède d'une manière qui a l'approbation de la sous-commission ainsi que du Gouvernement canadien. M. Fournier pense, comme le représentant du Royaume-Uni, que l'on commetttrait une grave erreur en essayant de mettre sur pied, à la Banque, ce que la sous-commission a qualifié de « rayon des soldes et occasions ». Il ne faut pas que la Banque crée un nouveau service qui recevrait de l'argent à des conditions absolument différentes de celles qui s'appliquent par ailleurs aux fonds disponibles, et qui en prêterait à des conditions et à des fins variables.

48. A la séance précédente, le représentant de l'Australie a nettement exposé, d'une part, les points sur lesquels les vues de la sous-commission concordent avec celles que le groupe d'experts a formulées dans son rapport sur les mesures nationales et internationales en vue du plein emploi, d'autre part, ceux sur lesquels ces deux organismes ne sont pas d'accord. Tous deux semblent considérer que des prêts consentis par des particuliers ne sauraient suffire à tous les besoins, en particulier à la nécessité de financer les « services publics sociaux » des pays insuffisamment développés. Toutefois, les experts ne sont pas du même avis quant aux meilleurs moyens de subvenir à ces besoins.

49. Le représentant de l'Australie a signalé trois possibilités: tout d'abord, on pourrait, comme le propose le rapport des experts, créer un nouveau service de la Banque; en deuxième lieu, la sous-commission a repris l'idée d'une nouvelle institution distincte; enfin, les gouvernements pourraient agir à titre individuel. M. Fournier rappelle qu'il a déjà annoncé que sa délégation ne pourrait appuyer la première de ces propositions. Quant à la deuxième, il est enclin à penser, comme le représentant de l'Australie, que les organisations internationales sont déjà assez nombreuses. A tout prendre, si les deux premières propositions sont rejetées, on sera peut-être amené à accepter la troisième.

50. Cela pose la question de savoir quel genre de mesures les gouvernements seront appelés à prendre à titre individuel. L'action conjuguée de l'investissement privé et de la Banque devrait suffire à fournir les capitaux nécessaires, dans les cas où l'on peut raisonnablement compter qu'ils produiront un revenu normal, considérer ces investissements comme rentables, du point de vue commercial. Il reste ensuite les prêts consentis aux pays insuffisamment développés, qui équivalent, pour employer les termes de la sous-commission, « pour une large part à des dons ». Dans cet ordre d'idées, des difficultés surgiraient, ce qui est normal, notamment dans les pays démocratiques. M. Fournier rappelle qu'il a signalé que le développement du Canada n'était pas subventionné par le gouvernement et ne comportait aucune « part de dons ». Il n'y aurait rien de surprenant à ce que le peuple canadien demandât pourquoi, puisque son propre développement n'est pas subventionné, on l'inviterait à subventionner le développement de pays où le « climat » serait moins favorable aux investissements. M. Fournier ne prétend pas qu'il soit impossible, pour le Canada ou pour tout autre pays, de consentir des subventions internationales par l'intermédiaire d'un organisme international, dans des cas d'extrême urgence. Comme d'autres gouvernements membres du Conseil, le Gouvernement du Canada s'est empressé de contribuer à l'UNRRA; mais il s'agissait, en l'occurrence, d'un type d'opérations inusité et d'une organisation internationale d'un genre nouveau. Lorsque, dans le passé, des pays démocratiques ont été disposés à consentir des prêts équivalant « pour une large part à des dons », ils ont préféré le faire directement. Des prêts comportant une part de dons ont été consentis par des pays agissant isolément, qui ont fourni des fonds à un pays ou à un groupe de pays, ceux-ci recevant les prêts à des conditions acceptables et pour les donateurs

et pour les bénéficiaires. L'étude de l'évolution de la situation financière depuis la guerre, ainsi qu'au cours de périodes antérieures, mène à conclure que c'est ce même système général de financement international qui paraît devoir être retenu à l'avenir.

51. Il reste encore beaucoup à faire pour aller au fond de tous les problèmes que pose l'investissement de capitaux dans les pays insuffisamment développés. A un stade ultérieur de ses délibérations, le Conseil devra décider s'il entend confier la suite de ce travail à la Sous-Commission du développement économique ou à d'autres organismes.

52. La délégation du Canada préconise des études particulières par des groupes spécialisés; elle est fermement convaincue qu'il y a des limites à l'utilité de vastes études générales visant à englober tous les types de conditions dans tous les pays insuffisamment développés. Chacun de ces pays qui ont besoin de capitaux étrangers se distingue des autres. La délégation canadienne approuve les études approfondies des conditions et des besoins de pays, pris individuellement. Bon nombre de ces études sont faites en ce moment au titre du programme d'assistance technique, et beaucoup d'autres seront effectuées dans le cadre du programme élargi. C'est là une manière utile de poser des bases solides pour les investissements internationaux.

53. Quelle que soit la méthode qui sera retenue pour la suite du travail, M. Fournier tient à répéter, pour conclure, que la délégation du Canada approuve, dans l'ensemble, le rapport de la sous-commission, et il prie les membres de la sous-commission, ainsi que leurs nombreux adjoints, d'accepter ses chaleureux éloges et ses sincères remerciements.

54. M. MENDES VIANA (Brésil) déclare approuver les principales conclusions du rapport de la Sous-Commission du développement économique sur sa quatrième session (E/CN.1/80). Il désire cependant présenter quelques observations à ce sujet.

55. La délégation du Brésil approuve la conclusion de la sous-commission, à savoir qu'une meilleure utilisation des ressources intérieures des pays insuffisamment développés s'impose. Cependant, l'importance donnée à l'idée selon laquelle la charge initiale du financement du développement économique doit incomber aux pays insuffisamment développés eux-mêmes tend à diminuer le sens de responsabilité des pays industrialisés.

56. La délégation du Brésil se rallie aussi aux conclusions du rapport sur les possibilités de financer le développement économique par l'investissement de capitaux privés. Elle estime toutefois qu'il convient de ne pas accorder trop d'importance à cette forme de financement. En effet, il ne serait pas raisonnable d'espérer, au cours des prochaines années, une augmentation substantielle du volume des investissements privés internationaux dans les régions insuffisamment développées. Par contre, la délégation du Brésil ne saurait approuver entièrement les méthodes proposées pour augmenter l'afflux de ces capitaux, et elle partage à ce sujet l'opinion exprimée par le représentant du Mexique, qui estime exagérée l'obligation pour les pays insuffisamment développés de présenter des garanties adéquates. Il apparaît au

représentant du Brésil que l'encouragement nécessaire aux investissements de capitaux privés dépend moins des mesures pouvant être adoptées par les pays bénéficiaires que de celles qui seront prises par les pays exportateurs de capitaux.

57. Le Brésil a montré constamment qu'il se préoccupe d'accorder aux capitaux étrangers, et en particulier aux capitaux américains, toutes les garanties nécessaires. Cependant, comme ces capitaux n'affluent pas au Brésil, l'orateur est amené à conclure que cette absence de capitaux est due à d'autres facteurs.

58. La délégation du Brésil est d'avis que l'impression se dégageant du rapport de la sous-commission, pour ce qui est du volume des ressources des établissements internationaux de crédit destinées à financer le développement des pays insuffisamment développés au moyen de projets particuliers établis sur des bases économiques acceptables, ne correspond pas à la situation réelle.

59. Par contre, les critiques que la sous-commission fait du rapport du groupe d'experts sur les *Mesures d'ordre national et international en vue du plein emploi* (E/1584) mettent l'accent à juste titre sur l'importance fondamentale qu'il y a à améliorer les conditions des emprunts, en particulier en prolongeant les délais de remboursement et en abaissant les taux d'intérêt.

60. La critique que fait le rapport des opérations de prêts des établissements internationaux de crédit rencontre elle aussi l'approbation du représentant du Brésil. A son avis, il y a trop peu de temps que la Banque a renoncé à une politique d'emprunts fondée sur des projets particuliers, en faveur d'une politique d'emprunts pour le développement économique en général, et elle ne l'a fait que dans une mesure trop restreinte. A son avis, elle devrait continuer à s'orienter de plus en plus dans ce sens. *

61. En ce qui concerne les conclusions du rapport de la sous-commission relatives aux entreprises des services publics, économiques et sociaux, le représentant du Brésil s'étonne que le rapport ne présente aucune solution à un problème aussi fondamental. En effet, le développement de ces entreprises coûteuses et à faible rendement constitue la condition préalable du développement économique; la sous-commission a même affirmé qu'il s'agit là du problème central, pierre de touche du développement économique, et qu'une grande partie des travaux nécessaires dans ce domaine ne peuvent pas être financés, même par des institutions internationales ou autres sources publiques, tant que l'on maintiendra les normes bancaires de remboursement actuellement en vigueur. La conclusion à laquelle aboutit la sous-commission, c'est que, même lorsque les investissements privés de source étrangère, la mobilisation intérieure des capitaux et le financement international auront été mis à contribution pour résoudre ce problème, il restera encore un problème exigeant une solution à l'échelle internationale. Cette conclusion est inéluctable. Dans les entreprises de services publics, économiques et sociaux, il ne peut y avoir de développement à l'échelle mondiale capable d'exercer une influence réelle sur le problème de l'élévation du niveau de vie dans les régions insuffisamment développées.

62. Bien que les termes du rapport soient tout à fait réalistes, la sous-commission n'a cependant présenté aucune solution précise, et elle s'est bornée à émettre l'idée que l'*Export-Import Bank* pourrait contribuer à résoudre le problème, alors même que, de l'avis de la sous-commission, les conditions actuelles ne sont pas favorables à une solution satisfaisante. Cependant, la sous-commission a demandé que le Conseil économique et social étudie avec soin cet aspect de la question.

63. La délégation du Brésil juge indispensable que le Conseil prenne à ce sujet toutes les mesures en son pouvoir en vue d'arriver à une solution adéquate

64. A ce sujet, le représentant du Brésil souligne le grand intérêt de la suggestion du groupe d'experts relative à la création d'un département spécial de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, qui serait chargé de la question du développement économique. Cette proposition aurait pour effet de réserver une partie assez importante des ressources de la Banque au développement économique. Il se pourrait en effet que, en 1952, lorsque le Plan Marshall prendra fin, ou lorsqu'il sera sensiblement réduit, la Banque se trouve amenée à accepter un plus grand nombre de projets émanant de pays européens, et cela au détriment des régions insuffisamment développées. L'existence d'un département distinct de la Banque, doté de ressources spéciales en vue du développement économique, donnerait aux pays insuffisamment développés la garantie que les capitaux internationaux ne seraient pas exagérément absorbés par les pays européens de développement plus avancé qui, du fait de leur économie, feraient plus largement appel aux capitaux disponibles.

65. En ce qui concerne la création d'un nouvel organisme international, suggérée dans le rapport de la sous-commission, la délégation du Brésil considère que ce n'est pas le moment d'établir de nouvelles institutions, qui rendraient forcément plus complexe et plus coûteuse encore la structure actuelle des organismes internationaux. A son avis, la création d'un département spécial, que recommande le groupe d'experts, serait de nature à donner de meilleurs résultats. Ce département ferait usage des moyens pratiques qu'offre la Banque, tout en maintenant la séparation des capitaux et des ressources que recommande le rapport des experts.

66. En terminant, le représentant du Brésil exprime sa conviction qu'il doit exister un moyen de donner au problème une solution équitable, qui réponde au besoin qu'ont tous les pays, industrialisés ou non, d'améliorer le plus vite possible la situation économique des régions insuffisamment développées.

67. Quant à l'exposé du représentant de la Belgique, M. Mendes Viana approuve, dans les grandes lignes, la critique qu'en a faite le représentant du Chili. Sa délégation se réserve le droit d'examiner en détail les questions qui seront soulevées au cours des débats ultérieurs.

68. M. ENTEZAM (Iran) entend limiter ses observations au rapport de la Sous-Commission du développement économique, et laisser de côté le rapport des experts sur le plein emploi.

69. Le problème essentiel qui se pose à l'heure actuelle est celui du financement de l'assistance technique, car celle-ci ne saurait être effective tant que les pays intéressés ne trouveront pas le moyen de la financer, soit par leurs propres ressources, soit — et surtout — grâce à l'aide extérieure. Il faut dire et répéter que la paix du monde ne sera jamais assurée tant que des millions d'êtres mèneront une existence incompatible avec la dignité humaine. Il faut également se souvenir que, dans le passé, la plupart des guerres ont eu pour cause la rivalité des diverses Puissances dans leurs efforts pour dominer et exploiter les pays insuffisamment développés. Ces Puissances ont aujourd'hui l'obligation morale de faire amende honorable pour les torts commis jadis, et il est encourageant que les représentants des pays industriels fassent valoir devant le Conseil la nécessité de fournir une assistance technique aux pays insuffisamment développés. La création d'un fonds spécial à cet effet est particulièrement encourageante et, au nom de son Gouvernement, le représentant de l'Iran remercie les gouvernements qui l'ont décidée, en particulier le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

70. L'orateur souligne ensuite que l'on ne peut atteindre un véritable développement économique qu'à partir d'un plan d'ensemble, et non pas en appliquant des projets distincts. En effet, alors que certains projets pourront être fructueux et attirer les capitaux étrangers, d'autres — et peut-être les plus importants — devront être financés par les ressources des Etats intéressés. Tel est notamment le cas des programmes d'hygiène publique, d'enseignement et de construction de routes. Tant que ces projets ne seront pas réalisés, les conditions nécessaires au développement économique et à l'investissement de capitaux étrangers n'existeront pas. C'est là un véritable cercle vicieux dont il faut sortir d'une façon ou d'une autre. En conséquence, la délégation de l'Iran approuve les conclusions de la Sous-Commission du développement économique concernant la nécessité d'un assouplissement sensible des conditions attachées au prêt: les emprunts

provenant de l'étranger doivent être à plus longue échéance et à des taux d'intérêt plus bas que ceux qui peuvent être fournis par les ressources existantes.

71. Cependant, si l'on a fait une large publicité en vue d'amener les pays insuffisamment développés à accorder des garanties aux capitaux étrangers, on n'a rien tenté jusqu'ici pour encourager l'investissement de ces capitaux. Même si, comme l'a fait remarquer le représentant de la Belgique, l'épargne a subi des pertes, il ne faut pas oublier qu'une grande partie des richesses existantes provient souvent des investissements effectués dans les pays insuffisamment développés. C'est là un fait qui mérite d'être rappelé, et qui est de nature à encourager de nouveaux investissements.

72. La délégation de l'Iran appuie la proposition du Président de la sous-commission, relative à la création d'une Administration des Nations Unies pour le développement économique, et regrette que la sous-commission n'ait pas accordé à cette proposition toute l'attention qu'elle mérite.

73. Le Gouvernement de l'Iran, s'inspirant de l'ensemble des recommandations qui figurent dans le rapport de la sous-commission, a établi un programme septennal en vue de mettre en valeur les ressources du pays et d'améliorer la situation économique et sociale. Après deux ans de travaux préparatoires, ce plan est prêt à être exécuté. Le Gouvernement de l'Iran essaiera d'en exécuter une partie par ses propres moyens, mais il aura besoin de capitaux étrangers.

74. Le Gouvernement de l'Iran a pris des dispositions propres à encourager l'investissement de capitaux étrangers, et il est tout disposé à étudier telle ou telle nouvelle mesure du même ordre. Des négociations sont déjà en cours avec la Banque.

75. Si l'orateur peut se permettre de paraphraser la parole de Mazzini, il conclura ainsi: « Nous ne périrons pas, car nous sommes décidés à coopérer. »

La séance est levée à 13 heures.